



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12528</b>	<b>De M. Maxime Minot ( Les Républicains - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique</b>
<b>Rubrique &gt;emploi et activité</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Emploi - Visibilité des métiers de l'événementiel professionnel</b>	<b>Analyse &gt; Emploi - Visibilité des métiers de l'événementiel professionnel.</b>
Question publiée au JO le : <b>31/10/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/01/2024</b> page : <b>221</b>		

### Texte de la question

M. Maxime Minot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour remédier au manque de visibilité des opportunités qu'offrent les emplois de la filière de l'évènementiel professionnel à moins d'un an des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. La filière s'inquiète de la bonne tenue de ces événements alors qu'à moins d'un an, elle fait face à des difficultés de recrutement conséquentes. L'évènementiel professionnel fait en effet appel à une grande diversité de métiers essentiels au bon déroulement des manifestations (*design* et *management* de projets, agencement et installation générale, conception et montage d'espaces évènementiels, prestations audio et vidéo, accueil, restauration, sécurité, nettoyage, etc.) et ses besoins sont peu connus. Dans l'enquête « L'emploi dans l'évènementiel professionnel », menée par l'Union française des métiers de l'événement, les acteurs du secteur interrogés témoignent de leurs difficultés de recrutement : 61 % des entreprises répondantes faisaient état d'un poste à pourvoir en CDI ou CDD en début d'année 2023. Cela représenterait un besoin total estimé à plus de 6 500 postes pour l'année, soit 15 % des effectifs globaux de l'industrie de l'évènementiel professionnel. L'image et l'excellence de la France étant engagée en matière d'accueil et d'organisation d'évènements, la filière souhaiterait qu'une grande campagne de promotion et de communication de ses métiers puisse être lancée par le Gouvernement, afin que ses besoins et ses métiers soient mieux identifiés - à l'instar de ce qui avait été fait pour le secteur du tourisme. Aussi, il souhaiterait savoir quels moyens le Gouvernement entend mettre en œuvre pour mettre en lumière les métiers de l'évènementiel professionnel en vue des JOP 2024 et au-delà, pour réussir l'héritage socio-économique dans le domaine.

### Texte de la réponse

Fortement touchée par la crise sanitaire, la filière de l'évènementiel professionnel a bénéficié de nombreux dispositifs de soutien de l'État. Au titre des mesures d'urgence la filière a bénéficié des prêts garantis par l'État (PGE), de l'activité partielle et des exonérations de charges sociales, du fonds de solidarité, des aides « coûts fixes », « coûts fixes rebond » et « fermeture », du fonds de transition pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) (prêts et quasi-fonds propres), du prêt relance tourisme de la Banque des territoires qui ont permis aux entreprises de surpasser les difficultés immédiates. Aussi, afin de soutenir la filière dans la reprise de son activité, le Gouvernement a décidé de mettre en place des mesures dédiées dans le cadre du plan Destination France annoncé par le Premier ministre le 20 novembre 2021. Pour un montant d'environ 100 M€, deux aides visant au retour des

exposants sur les principaux salons et foires français ainsi qu'au retour des acheteurs internationaux sur les salons à dimension internationale ont été instaurées. Le secteur de l'événementiel d'affaires fait toutefois face à de multiples défis d'ordre structurel qui touchent à son modèle d'affaires, à sa transition environnementale et à son attractivité. Face à ces besoins nouveaux et à la nécessité de structurer les échanges entre les acteurs et l'État, la ministre chargée du tourisme a souhaité la mise en place d'une « Commission thématique tourisme d'affaires » dans le cadre du « Comité de filière tourisme ». Des premiers travaux ont été lancés sur la problématique des données en lien avec le groupement d'intérêt économique (GIE) Atout France. Aussi, sur l'enjeu précis de l'emploi, le Gouvernement a-t-il instauré dans le cadre du plan Destination France puis pérennisé avec le plan relatif aux travailleurs saisonniers du tourisme, une semaine des métiers du tourisme dont l'ambition est de doper l'attractivité du secteur touristique et de changer le regard porté sur ses professions. La semaine des métiers du tourisme permet chaque année de faire découvrir au grand public, aux jeunes et aux demandeurs d'emploi la diversité et les opportunités des métiers de ce secteur. La 1ère édition de la semaine des métiers du tourisme avait rassemblé 1 339 événements organisés sur le territoire national ; la 2ème édition se tiendra du 18 au 24 mars 2024 et s'affichera comme l'un des leviers pour préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et l'après-JOP. Enfin, à l'occasion de l'accueil sur le territoire des JOP, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est particulièrement mobilisé pour mettre en avant les entreprises françaises d'excellence auprès d'un public international et prestigieux. À ce titre, le secteur de l'événementiel professionnel a été identifié comme l'un des principaux bénéficiaires des actions de promotion organisées par la direction générale des entreprises en marge des olympiades. Le Gouvernement demeurera très attentif à la promotion et à la valorisation des métiers de l'événementiel et très engagé à soutenir la filière en mettant en lumière ses entreprises à l'occasion des JOP.